



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 13 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 février à 16h00, les membres du comité syndical légalement convoqués le 11 février 2025, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de Mme Catherine Carpentier, Présidente du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

Cette réunion fait suite à une première réunion fixée au 10 février 2025 qui n'a pas pu se tenir faute de quorum.

DELEGUES PRESENTS :

CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : Mme Bessodes d'Avernes, M. Teilland de Condécourt, Mme Carpentier de Grisy-les-Plâtres, Mme Bernard de Guiry-en-Vexin, Mme Risico d'Haravilliers, Mme Lucas de Marines, M. Vinolas de Seraincourt, M. Ginoux de Théméricourt,

CCVVS : Mme Sorel d'Ambleville, M. Dumas de Genainville, M. Millouet de Maudétour-en-Vexin, Mme Cheriot de Wy dit Joli Village.

DELEGUES EXCUSES :

M. Picard et Mme Ripaud, d'Ableiges, Mme Dumont Selhi d'Arthies, M. Caurette de Chaussy, M. Visbecq de Clery en Vexin, Mmes Gallo-Grosos et Bouillant de Commeny, Mmes Ouin et Mathieu de Courcelles-sur-Viosne, Mme M. Veres et Mme Barbieri de Magny en Vexin (ccvvs), Mme Perouelle de Nucourt, Vigny (ccvc),

COMMUNES NON REPRESENTEES :

Berville (ccvc), Boissy-l'Aillierie (ccvc), Bréançon (ccvc), Brignancourt (ccvc), Chars (ccvc), Corneilles en Vexin (ccvc), Frémainville (ccvc), Frémécourt (ccvc), Le Bellay-en-Vexin (ccvc), Le Heaulme (ccvc), Le Perchay (ccvc), Longuesse (ccvc), Montgeroult (ccvc), Moussy (ccvc), Neuilly-en-Vexin (ccvc), Omerville (ccvvs), Sagy (ccvc), Saint-Gervais (ccvvs), Santeuil (ccvc), Theuville (ccvc), Us (ccvc),

AUTRES PERSONNES PRESENTES : Mme Belgrine Rever directrice du Conservatoire du Vexin et Pairé secrétaire du SI Conservatoire du Vexin,

Au total, 12 maires ou délégués sont présents, représentant 12 des 43 communes adhérentes. Aucune obligation de quorum n'est exigée pour cette réunion faisant suite à celle du 10 février, annulée faute de majorité de membres présents.

La séance est ouverte à 16h30.

Mme Pairé est nommée secrétaire de séance.

COTISATIONS COMMUNALES 2025

Conformément au débat d'orientation budgétaire 2025 tenu en décembre dernier, Mme Carpentier confirme qu'il n'y aura pas d'augmentation des cotisations des communes pour 2025/2026.

Les tarifs 2024/2025 sont reconduits, soit :

- | | | | |
|----|-------------------|---|---|
| 1. | Part par habitant | = | 4,47 € |
| 2. | Part par élève | = | 15,00 € |
| 3. | Part par antenne | = | 6 500 € (pour chacune des 3 villes antennes : Magny-en-Vexin, Marines et Vigny) |

VOTES : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 12

Les COTISATIONS COMMUNALES 2025 sont adoptées à l'unanimité

*Certifié exécutoire après dépôt en
Préfecture et publication le :*

La Présidente :

Pour extrait certifié conforme,
Le 14 février 2025

La Présidente,
Catherine Carpentier